

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE WAVRIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2020

Le Conseil Municipal de Wavrin, convoqué le 16 mai 2020, s'est réuni en séance ordinaire le 23 mai 2020 à 9h00 à la Maison de l'Olivier, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Madame Eliane MATHON, conseillère municipale la plus âgée des élus présents, est nommée présidente de l'élection du nouveau maire. Elle introduit le conseil municipal (voir le discours d'introduction en annexe 1 du présent PV)

Madame Eliane MATHON, énonce les résultats du premier tour du scrutin municipal du 15 mars 2020:
-La liste « Union pour le changement » menée par Alain Blondeau a obtenu 1826 voix, soit 74,9% des suffrages exprimés. 26 candidats de cette liste sont devenus conseillers municipaux.
-La liste « Ensemble pour Wavrin » menée par Eric Vantourout a obtenu 612 voix, soit 25,1% des suffrages exprimés. 3 candidats de cette liste sont devenus conseillers municipaux.

Sur appel à volontaire de Mme Eliane MATHON, Monsieur Daniel LORTHOIS est désigné secrétaire de séance.

Il annonce la composition du nouveau conseil municipal et procède ensuite à l'appel.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOURET Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

Etait excusée :

VERRIER Michèle, pouvoir JONVILLE Régine

Mme Eliane MATHON rappelle que, conformément à l'article de L 2121-17 du CGCT et au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, le quorum est atteint et la séance du conseil ouverte.

1- Election du Maire

Rappel du mode de scrutin.

Madame MATHON rappelle que le maire est élu au bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu (article 2122-7 du CGCT).

Madame MATHON fait appel à 2 assesseurs pour l'accompagner au dépouillement et déclarer les éventuels bulletins nuls ou blancs de ce scrutin.

Monsieur Vincent BOURGOIS et Madame Cécile LAMBRAY, conseillers municipaux « Union pour le changement » sont désignés assesseurs.

Madame MATHON précise, préalablement au vote, qu'une seule candidature a été remise en mairie à l'attention de Madame Marie Boulet, Directrice Générale des Services. Elle rappelle que tout conseiller municipal peut déposer sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller. Un conseiller peut être candidat à tout moment, et notamment, le cas échéant, seulement au troisième tour.

Sur appel à candidats supplémentaires, aucun membre du conseil municipal ne se prononce.

Déroulement du vote

Madame MATHON rappelle les modalités de déroulement du vote.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom par le secrétaire, s'approche de la table de vote. Il fait constater à la présidente qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Il dépose son enveloppe dans l'urne.

Les conseillers municipaux qui ne souhaitent pas prendre part au vote seront notés dans le procès-verbal.

Un conseiller empêché d'assister à la séance peut remettre à l'élu de son choix un pouvoir en remplissant le formulaire joint à la convocation. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat. Lors du vote, le conseiller municipal disposant d'une procuration effectue alors deux opérations de vote: à l'appel de son nom et à l'appel de l'élu ayant donné procuration (Art L 2121-20 du CGCT).

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls ou blancs par le bureau seront consignés par les membres du bureau, les 2 assesseurs et la Présidente, et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (article L.66 du code électoral).

Après avoir reçu les instructions de vote, les conseillers municipaux procèdent à l'élection du Maire.

Proclamation de l'élection du Maire

Au terme du premier tour du scrutin, les résultats sont annoncés: sur les 29 enveloppes déposées dans l'urne, 26 suffrages sont exprimés et 3 suffrages déclarés nuls en vertu de l'article L-66 du code électoral (absence de bulletins dans l'enveloppe). La majorité absolue est donc de 14, c'est-à-dire la moitié des suffrages exprimés +1 suffrage.

Madame Eliane MATHON proclame ensuite les résultats. Monsieur BLONDEAU Alain a obtenu 26 suffrages et 3 suffrages sont déclarés nuls.

Avec 26 suffrages obtenus, Monsieur Alain BLONDEAU est proclamé Maire de la Ville de Wavrin. Au nom du conseil, Madame Eliane MATHON félicite le nouveau Maire et lui remet l'écharpe et l'insigne liés à sa fonction.

Monsieur Alain BLONDEAU est immédiatement installé à la présidence de la suite de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer que, malgré la conjoncture, c'est avec une très grande émotion qu'il réendosse cet habit de premier magistrat de la ville de Wavrin.

Il remercie les 1826 électeurs, soit presque 75 % des votes exprimés, qui ont voulu témoigner, par leur vote, leur confiance en l'équipe « Union pour le changement ». Si ce résultat le ravit et ravit son équipe, il leur donne en même temps une très grande responsabilité.

Il remercie également toutes celles et ceux, qui ont œuvré au mandat précédent ; ils sont les instigateurs de ce plébiscite qui met par ailleurs une certaine pression sur la nouvelle équipe. Fera-t-elle aussi bien voire mieux ? Le bilan sera établi dans 6 ans.

Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale n'oubliera pas pour autant les administrés qui ont fait un autre choix : « nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance ».

Il remercie enfin les candidats de la liste « ensemble pour Wavrin » pour leur campagne électorale respectueuse. Il rappelle que, sans opposition, il n'y a pas de démocratie. Le conseil municipal accueille donc les 3 représentants de leur liste. Leur droit d'expression sera garanti car « le mieux vivre ensemble » commence aussi par le respect de chacun.

2- Election des adjoints

Détermination du nombre des adjoints

Suite à l'élection du maire, le conseil municipal procède à l'élection du ou des adjoints, après avoir préalablement délibéré sur le nombre d'adjoints à élire.

Le nombre d'adjoints doit être fixé au minimum à un et ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur, soit un maximum de 8 adjoints pour la ville de Wavrin.

La Maire propose de rester sur ce chiffre de 8 adjoints.

Le conseil municipal vote à l'unanimité à 8 le nombre d'adjoints au Maire de l'équipe municipale de la ville de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

Appel à candidature

Monsieur la Maire précise qu'à cet instant, une seule liste d'adjoints candidats a été remise en mairie à l'attention de Madame Marie Boulet, Directrice Générale des Services.

Il rappelle qu'il est également possible de faire acte de candidature le jour du scrutin.

Suite à appel à candidats, personne ne se déclare au sein des membres du conseil municipal.

Vote

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de la liste d'adjoints se déroule de la même façon que celle du maire. Sur ce, les conseillers municipaux procèdent à l'élection de la liste d'Adjoints au Maire.

Au terme du premier tour de scrutin, les résultats sont annoncés: sur les 29 enveloppes déposées dans l'urne, 3 suffrages sont déclarés nuls par le bureau électoral (absence de bulletins dans l'enveloppe); il y a donc 26 suffrages exprimés, soit une majorité absolue fixée à 14.

Sur ces 26 suffrages exprimés, la liste candidate menée par l'équipe « Union pour le changement » a obtenu 26 suffrages. En recevant plus de la majorité absolue des suffrages, les candidats figurant sur la liste sont proclamés dès le premier tour adjoints et immédiatement installés.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour son choix, il félicite les Adjoints au Maire, puis leur remet à chacun leur écharpe, leur insigne et confirme leurs délégations.

Sont nommés :

- Premier adjoint au Maire: DUTOIT Jean Michel délégué aux finances, budget, insertion, perspectives et emploi.
- Deuxième adjointe au Maire: PLANCQ Carmen déléguée aux logements, cohésion et mixité sociale, habitat insalubre, politique de l'habitat, relations bailleurs sociaux, CCAS, gestion des locatifs, gestion des salles sportives et culturelles, cimetière.
- Troisième adjoint au Maire: LORTHOIS Daniel délégué au Conseil Municipal des Enfants, collège, formes d'accueil et prévention préados et ados, sport.
- Quatrième adjointe au Maire: LAMBRAY Cécile, déléguée aux politiques pour la famille (RAM et REAAP), formes d'accueil de petite enfance, restaurant scolaire, lutte contre l'illettrisme, relations «parents d'élèves /enseignants ».
- Cinquième adjoint au Maire: EQUINE Philippe, délégué aux politiques culturelles, communication, fêtes et cérémonies.
- Sixième adjointe au Maire: CARY Thérèse, déléguée à la politique des aînés, isolement et dépendance, intergénérationnel, handicap et accessibilité.
- Septième adjoint au Maire: LESSART Alexandre, délégué au cadre de vie et environnement, réunion de quartiers, sécurité des biens et des personnes, correspondance « sécurité civile et défense ».

Monsieur le Maire nomme ensuite 2 conseillers municipaux délégués:

-en lien avec Mme Plancq, 2^{ème} adjointe au Maire: Mme Régine Jonville, conseillère au logement, cohésion et mixité sociale, habitat insalubre, politique de l'Habitat, relations bailleurs sociaux et CCAS.

-En lien avec Monsieur le Maire, Monsieur Sylvain Balzano à la gestion du patrimoine privé et public, réseau, énergie et éclairage, voirie, gestion des rétrocessions de voirie.

Monsieur le Maire précise enfin prendre personnellement en charge les thématiques suivantes: foncier non bâti, activité économique, ruralité, espaces publics, état civil, élections et pouvoir de police.

3-Charte de l' élu

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Il rappelle avoir remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux », envoyée avec la note de synthèse.

XXXXX

Monsieur le Maire propose ensuite de soumettre au vote du conseil municipal l' ajout à l'ordre du jour d' un sujet non développé dans la note de synthèse: le versement par la ville d' une avance sur subvention au CCAS de Wavrin, avant le vote des budgets 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget municipal présente 3 mois de retard, que la collectivité reste en attente d' une autorisation préfectorale pour organiser un conseil municipal en juin et que, dans cette attente, le ccas a besoin de budget pour accompagner les administrés dans le besoin. Il propose donc de soumettre au vote du conseil une avance sur subvention de 15 000€ au CCAS.

Il précise par ailleurs que le prochain conseil sera « monstrueux » car 27 points sont déjà à l'ordre du jour, dont le vote du budget et du compte administratif.

Le conseil municipal vote à l' unanimité l' ajout à l'ordre du jour du versement par la ville d' une avance sur subvention de 15 000€ au CCAS de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine -

MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

4 - Délégations données au maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre une simplification et une accélération dans la gestion des affaires de la commune, le conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions. Cette délégation de pouvoir est permanente, elle vaut pour toute la durée du mandat et tant que le conseil n'y met pas fin. Le maire agit sous le contrôle du conseil municipal, auquel il doit rendre compte de l'exercice de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. De plus, les décisions du maire prises en application de cette délégation sont soumises aux mêmes règles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Les propositions de délégations permanentes ont été annexées à la note de synthèse et n'ont pas fait l'objet de débat.

Soumises au vote, le conseil municipal vote à la majorité les délégations permanentes de pouvoir données au maire.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane.

Abstention : VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

5 – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire explique que des indemnités de fonction peuvent être accordées au maire, aux adjoints au maire ainsi qu'aux conseillers municipaux disposant de délégation dans le cas où tous les adjoints disposent d'une délégation, leur indemnité étant alors prélevée sur l'enveloppe « maire et adjoints ».

Ces indemnités sont fixées par le conseil municipal, sont basées en pourcentage de l'indice brut 1027, soit l'indice terminal de la fonction publique, et dépendent de la population de la commune. Ainsi, sur la base d'une population de 7 744 habitants, le taux maximal autorisé pour les élus de la ville de Wavrin, exprimé en pourcentage de l'indice brut 1027, s'établit comme suit: 55% pour le maire, 22% pour les adjoints et 6% pour les conseillers disposant de délégation.

Monsieur le Maire propose de maintenir les indemnités telles qu'elles ont été déterminées lors de l'ancien mandat: 53% pour le maire, 21.5% pour les adjoints et 6% pour les conseillers disposant de délégation.

Le conseil municipal vote à la majorité le montant des indemnités de fonction versées aux élus sur le mandat 2020-2026.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine -

MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane.

Abstention : VANTOUREDOUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

6- Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire concède que le conseil municipal doit être le plus court possible mais, les consignes de sécurité étant respectées dans les locaux où se réunit l'assemblée, il lui semble pertinent de voter les commissions dès à présent, pour gagner en efficacité dès que l'Etat permettra la réunion du conseil municipal.

Il explique ensuite s'être concerté avec Monsieur Eric Vantourout, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », en vue de composer les différentes commissions thématiques suivantes:

1. Gestion du patrimoine privé et public, réseau, énergie et éclairage, voirie, gestion des rétrocessions de voirie, foncier non bâti, activité économique, ruralité, espaces publics, état civil, élections et pouvoir de police.

Président : BLONDEAU Alain, Maire

6 participants: Sylvain BALZANO, Jean-Paul CARDON, Cyril DE WAZIERES, Christine DUQUESNE, Vincent BOURGOIS, Anita CLIQUENNOIS.

2. Finances, budget, insertion, prospectives et emploi.

Vice-Président : DUTOIT Jean Michel, 1^{er} Adjoint au Maire

6 participants : Sylvain BALZANO, Martine HUIZINGA, Cyril DE WAZIERES, Christine DUQUESNE, Vincent BOURGOIS, Eric VANTOUREDOUT

3. Logement, cohésion et mixité sociale, habitat insalubre, politique de l'habitat, relations bailleurs sociaux, CCAS, gestion des locatifs, gestion des salles sportives et culturelles, cimetière.

Vice-Présidente: PLANCQ Carmen, 2^{ème} adjointe

6 participants : Régine JONVILLE, Nathalie DHENNIN, Véronique BOUQUILLON, Philippe DELACOURT, Bernard DURAND, Philippe PLICHON.

4. Conseil Municipal des Enfants, collège, formes d'accueil et prévention préados et ados, sport.

Vice-Président: LORTHOIS Daniel, 3^{ème} adjoint

6 participants : Michèle VERRIER, Véronique BOUQUILLON, Laurent MOLCRETTE, Séverine DELACOURT, Christine DUQUESNE, Philippe PLICHON.

5. Politiques pour la Famille (RAM et REAAP), formes d'accueil de petite l'enfance, restaurant scolaire, lutte contre l'illettrisme, relations « parents d'élèves /enseignants ».

Vice-Présidente: Cécile LAMBRAY, 4^{ème} adjointe au Maire

6 participants : Nathalie DHENNIN, Annick PIRET, Séverine DELACOURT, Muriel LOMBART, Eliane MATHON, Eric VANTOUREDOUT.

6. Politiques culturelles, communication, fêtes et cérémonies.

Vice-Président, EQUINE Philippe, 5^{ème} adjoint au Maire

6 participants: Régine JONVILLE, Michèle VERRIER, Martine HUIZINGA, Laurent MOLCRETTE, Bernard DURAND, Anita CLIQUENNOIS.

7. Politique des Aînés, isolement et dépendance, intergénérationnel, handicap et accessibilité.

Vice-Présidente, CARY Thérèse, 6^{ème} adjointe au Maire

6 participants: Nathalie DHENNIN, Philippe DELACOURT, Annick PIRET, Muriel LOMBART, Yves MARICAU, Philippe PLICHON

8. Cadre de vie et environnement, réunion de quartiers, sécurité des biens et des personnes, correspondance « sécurité civile et défense ».

Vice-Président, LESSART Alexandre, 7^{ème} adjoint au Maire

6 participants : Jean-Paul CARDON, Martine HUIZINGA, Bernard DURAND, Yves MARICAU, Eliane MATHON, Eric VANTOUROUT.

Les thématiques et compositions des commissions municipales ayant été menées dans la concertation et n'appelant pas à remarques, Monsieur le Maire propose de regrouper le vote des 8 commissions.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les thématiques et compositions des commissions municipales listées précédemment.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

7- Formation de la commission d'appel d'offres

Les communes peuvent se doter d'une ou de plusieurs commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent.

Les CAO sont composées du maire ou de son représentant, au titre de président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La CAO de la ville de Wavrin se composera donc de 4 titulaires de la liste « Union pour le changement » et d'un titulaire de la liste « Ensemble pour Wavrin » ; il en sera de même pour la liste des suppléants.

Monsieur le Maire confirme à Monsieur Vantourout, conseiller municipal « Ensemble pour Wavrin », attendre une réponse de la préfecture quant à la possibilité de remplacer le représentant de son groupe absent à la CAO, par le 10^{ème} de liste et non le 6^{ème} de liste, et ce afin d'y assurer la représentation de « Ensemble pour Wavrin ». Si possible, Monsieur le Maire s'engage à l'appliquer.

Sont nommés titulaires de la CAO: Sylvain Balzano, Carmen Plancq, Jean Michel Dutoit, Jean Paul Cardon et Eric Vantourout.

Sont nommés suppléants de la CAO: Alexandre Lessart, Yves Maricau, Martine Huizinga, Cyril De Wazières et Philippe Plichon.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la ville de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

8- Renouvellement de la représentation de la ville de Wavrin au sein de l'Agence France Locale

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la ville de Wavrin a souscrit un emprunt bancaire auprès de l'Agence France Locale (AFL), afin de financer la construction du groupe scolaire Simone Veil. La Ville de Wavrin était représentée au sein du conseil d'administration d'AFL par Monsieur Alain BLONDEAU, en sa qualité de Maire, et Monsieur Jean-Michel DUTOIT, en sa qualité d'adjoint aux finances, en tant que représentants titulaire et suppléant de la ville de Wavrin.

Monsieur le Maire propose sur le nouveau mandat de nommer Monsieur Jean-Michel DUTOIT, en sa qualité de premier adjoint, et Monsieur Alain BLONDEAU, en sa qualité de Maire, en tant que représentants titulaire et suppléant de la ville de Wavrin.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité en vue :

- de désigner Monsieur Jean-Michel DUTOIT, en tant que représentant titulaire et Monsieur Alain BLONDEAU, en tant que représentant suppléant de la ville de Wavrin à l'assemblée générale de l'Agence France Locale;
- d'autoriser le représentant titulaire de la ville de Wavrin ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

9- Avance sur subvention du CCAS de la ville de Wavrin

Monsieur le Maire propose ensuite de soumettre au vote du conseil municipal le versement par la ville d'une avance sur subvention de 15 000€ au CCAS de Wavrin.

Monsieur le Maire précise que de nombreuses sollicitations d'aides sont adressées par les bénéficiaires au CCAS et que le contexte ne devrait pas améliorer la situation à court terme. Après le covid, sont attendus la crise et le contre coup. Il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement face aux besoins et de régler les factures du service.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement par la ville d'une avance sur subvention de 15 000€ au CCAS de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle (pouvoir JONVILLE Régine) - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric - CLIQUENNOIS Anita - PLICHON Philippe.

Information diverses

Nomination des représentants de la collectivité au sein des différents organismes partenaires

Monsieur le Maire présente les différents organismes au sein desquels des élus doivent être identifiés pour y représenter la ville de Wavrin. Monsieur le Maire souhaite également une représentation de la collectivité au sein des associations importantes de la ville, qui touchent plus de 10 000€/an de subvention municipale ou comptant plus de 500 adhérents. Voir annexe 2 du présent procès-verbal: Représentation de la commune de Wavrin dans les différents organismes extérieurs.

Prochaines dates de conseil municipal

Monsieur le Maire confirme ne pas disposer d'information à communiquer sur le sujet. Une réponse de la préfecture est attendue. Seront notamment préparés en vue de ce conseil: le règlement du conseil municipal, le budget, le CA, ainsi que 27 divers points à l'ordre du jour.

Un appel à candidatures sera également publié dans le prochain « flash info » en vue de constituer le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, la Commission Communale des Impôts Directs et de la commission communale d'accessibilité.

Enfin, avant de clôturer le conseil municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Mme Michèle LECLERCQ, ancienne directrice de l'école Jacques Prévert et ancienne adjointe à la mairie de Wavrin. Mme LECLERCQ est décédée le 16 mai 2020, à l'âge de 74 ans.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 10h09.

Vu par Nous, Maire de la Commune de WAVRIN, pour être affiché en mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Wavrin, le 26 mai 2020

Le Maire,



A .BLONDEAU.

**Annexe 1 : discours d'introduction de Mme Eliane Mathon,
Conseillère municipale « Union pour le Changement »**

En application de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, il me revient donc de présider pour un temps cette assemblée, c'est, si on peut dire, le privilège de l'âge.

Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

Ensuite, permettez-moi de vous déclarer ma surprise à ouvrir cette séance, car en étant 26ème de la liste, jamais je n'aurai pensé siéger ici avec vous. J'en suis honorée, très fière et pleine d'émotion. Oui je suis fière et heureuse d'habiter Wavrin depuis..... 81 années. J'aime ma ville et je suis toujours fidèle à ma ville.

Depuis 2008, je suis aux côtés d'Alain et de son équipe. Je ne me suis pas trompée quant à mon choix, beaucoup a déjà été fait. Le plébiscite de cette élection démontre un large soutien de la population. Pour le prochain mandat qui enfin va pouvoir démarrer, un programme ambitieux nous attend. Un message personnel, c'est avec impatience que j'attends le béguinage.

Pour revenir à ce conseil, vous l'aurez constaté, il se déroule à huis clos et cela, je le regrette, car il ne sera pas favorable à ma notoriété. Je n'aurai pas ma photo dans la presse ; dommage, mais actualité oblige, nous n'avons pas le choix.

A priori, je dis à priori car on ne sait jamais, nous sortons progressivement d'une période exceptionnelle, difficile à qualifier. Beaucoup de choses seraient à dire.

Ce que je retiens personnellement, ce sont d'abord les conditions, et donc les conséquences, très différentes de confinement selon le statut social.

Le confinement aura été beaucoup plus facile pour certaines familles et en particulier leurs enfants disposant d'espace et d'une chambre avec ordinateur personnel par rapport à d'autres familles regroupées dans quelques mètres carrés.

Je n'oublie évidemment pas les agents hospitaliers et tous les autres, dont on parle moins, qui se sont mis au service de la collectivité dans des conditions très difficiles.

Enfin une pensée aux victimes et leurs proches de ce COVID19.

Que restera-t'il de cette période ? Quels seront l'impact sur l'économie et les conséquences sociales ? Y aura-t-il une prise de conscience sur les dérives de notre époque ? Une nouvelle hiérarchisation de l'essentiel ? Une redéfinition d'une mondialisation dans l'intérêt du bien commun ? Un renforcement de la conscience écologique ? Recouvrer plus d'humilité en découvrant que tous les malades sont égaux devant la maladie et que les experts ne savent pas tout.

Nul ne peut le prédire, nous verrons bien.

Donc, et c'est déjà loin, nous avons voté le 15 mars, dans un contexte difficile. Néanmoins, les opérations de vote se sont bien déroulées et les citoyens ont globalement respecté les consignes de sécurité.

Le résultat est le suivant :

-La liste union pour le changement menée par Alain Blondeau a obtenu 1826 voix soit 74,9% des suffrages exprimés, 26 candidats de cette liste sont devenus conseillers municipaux.

-La liste ensemble pour Wavrin menée par Eric Vantourout a obtenu 612 voix soit 25,1% des suffrages exprimés, 3 candidats de cette liste sont devenus conseillers municipaux.

Annexes 2 : Représentation de la commune de Wavrin dans les différents organismes extérieurs

Nom de l'organisme	Objet social	Représentation nécessaire
Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) – mission locale des Weppes	La commune désigne 2 titulaires et 2 suppléants au SIVU, qui lui-même désigne des représentants au sein de la mission locale des Weppes. La Mission Locale des Weppes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.	Titulaires : Jean Michel Dutoit et Martine Huizinga Suppléants : Philippe Equine, Cyril De Wazières
Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et de ses environs	Il s'agit d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) missionné à la gestion de la fourrière	Titulaire : Alexandre Lessart Suppléant : Michèle Verrier
GEMAPI : Gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations ; Bassin Versant Deûle Amont	Les actions entreprises définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement : L'aménagement des bassins versants L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau La défense contre les inondations et contre la mer La protection et la restauration des zones humides	Titulaires : Alain Blondeau, Alexandre Lessart
Ecole privée Immaculée Conception	Etablissement d'enseignement sous contrat d'association	Titulaire : Cécile Lambray
Conseil d'administration du Collège Léon Blum	Il s'agit d'un établissement public local d'enseignement (EPL)	Titulaire : Daniel Lorthois
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)	Procède à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la MEL afin de neutraliser budgétairement ces transferts de compétences, ce montant venant en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes.	Titulaire : Jean Michel Dutoit
Comité technique (CT)	Les CT sont composés de deux collèges. Ils comprennent des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et des représentants du personnel. Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants. -Le président du comité technique est désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité. -Pour les comités techniques placés auprès des collectivités, le ou les membres de ces comités	1 Président Titulaires : Daniel Lorthois, Jean-Paul Cardon Suppléants : Régine Jonville, Jean Michel Dutoit

	représentant la collectivité ou l'établissement sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant -Les membres des CT représentant les collectivités forment avec le président du comité le collège des représentants des collectivités. Le nombre de membres de ce collège ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité (6 à ce jour).	
Eolis	Ensemble promouvons du lien contre l'isolement et pour la santé (ancien CLIC)	Titulaires : Thérèse Cary, Jean Michel Dutoit
FestiWavrin	Association Loi 1901.	Titulaire : Philippe Equine
Centre culturel du Moulin		Titulaire : Philippe Equine
AMJC	Association Loi 1901.	Titulaires : Daniel Lorthois, Jean Michel Dutoit Suppléant : Laurent Molcrette
Temps des Loisirs	Association Loi 1901	Titulaire : Thérèse Cary Suppléant : Bernard Durand